



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021

COMPTE RENDU

VILLE DE MOLIÈRES-SUR-CEZE

Étaient présents : BALME Christel, BELAZZOUG Abdelmalek, BOUIS Florence, MARCHAND Lætitia, NAVARRO Odette, REMOND Valérie, THOMAS Thierry, VERBRUGGE Dirk, VERCOUTERE Georges,

Excusés ayant donné pouvoir: AUGUSTYNIAC Nicolas, NICOLAS Stéphan, DE CHASTENET Cécile, GIOLBAS Martine,

Étaient absents : AGNIEL Dominique, CELLIER Mélyssa,

**Secrétaire de séance** : Valérie REMOND

**PRÉAMBULE** : Le Conseil Municipal du 19 Juillet 2021 s'est déroulé à la salle de la Rotonde de Gammal et a débuté à 18h.

Après avoir fait l'appel et présenté les procurations déposées en mairie, Mme le Maire a rappelé l'ordre du jour et a débuté par la lecture des actes administratifs réalisés du 18 juin 2021 au 19 juillet 2021.

### Actes administratifs

- . Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mai 2021.
- Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mai 2021 est voté à l'unanimité.
- . Lecture des arrêtés pris sur la période du 18 juin 2021 au 19 juillet 2021.
- Aucun commentaire n'est à signaler.

Une fois cette partie terminée, Mme le Maire a débuté la lecture des propositions de délibérations.

**Délibération n°1** : Avenant du marché de travaux AEP  
Rapporteur : Thierry THOMAS – 1<sup>er</sup> Adjoint

Dans le cadre de la clôture des travaux AEP (alimentation en eau potable), la société CEREG nous a fait parvenir le décompte général. Ce décompte général fait apparaître un dépassement de 10% du prix programmé (+17.541,10 euros HT). Ces 10% s'expliquent par l'évolution du prix des matières premières et la modification « terrain » de certaines actions.

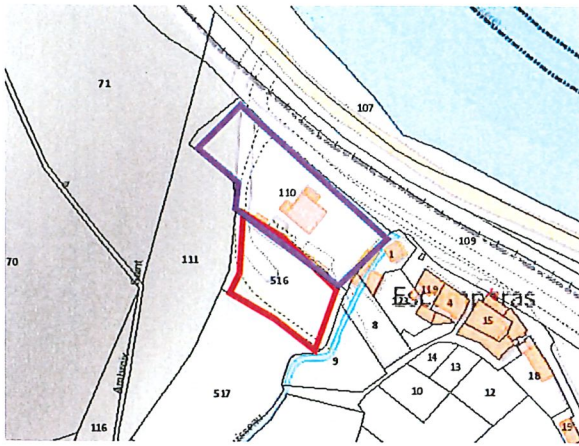
Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser Mme le Maire à signer un avenant au marché de travaux AEP portant le marché à la somme totale de 200.195,48 euros HT

**VOTE : POUR À L'UNANIMITE**

---

**Délibération n°2 : Achat terrain CEMEX**

Rapporteur : Georges VERCOUTERE – Adjoint aux finances



**Fig1.** Parcelle B516 : Cemex / Parcelle B110 : ONF

Suite au démantèlement de l'unité de production de la société CEMEX situé à l'entrée de la ville de Molières sur Cèze, la mairie s'est rapprochée de l'entreprise pour acquérir la parcelle cadastrée B 516. Cette parcelle pourrait présenter plusieurs intérêts : désenclavement, accueil services techniques .....

L'entreprise CEMEX propose la vente de la parcelle pour la somme de 3000 euros + frais administratifs (700 euros).

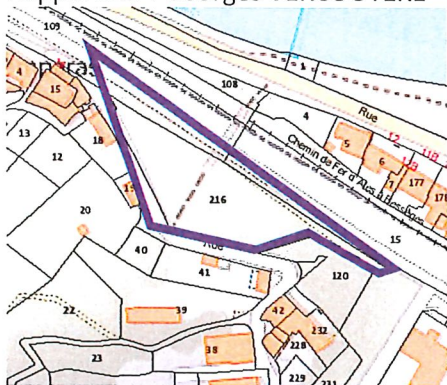
Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser Mme le Maire à procéder à l'achat de cette parcelle et de signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la vente.

**VOTE : POUR À L'UNANIMITE**

---

**Délibération n°3 : Achat terrain SMURFIT**

Rapporteur : Georges VERCOUTERE – Adjoint aux finances



**Fig2.** Parcelle AE216 : SMURFIT – KAPPA

Lors de la cession de l'usine à la collectivité, plusieurs parcelles ont été oubliées dans le contrat de vente à la mairie : AE216, 217, 218, 219, 220 et 221. Afin de répondre à la problématique d'entretien, notamment pour la parcelle AE216, il a été proposé à l'entreprise SMURFIT-KAPPA, un rachat à 1 euro symbolique hors frais administratifs des parcelles AE216, 217, 218, 219, 220 et 221.

Dans le cas d'un retour favorable et dans ces conditions, Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Mme le Maire à procéder à l'achat de ces parcelles et de signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la vente.

**VOTE : POUR À L'UNANIMITE**

---

**Délibération n°4 :** Restructuration de la consistance foncière de la forêt de Molières sur Cèze, relevant du régime forestier.

Rapporteur : Thierry THOMAS – 1<sup>er</sup> Adjoint

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement forestier par les services de l'ONF, il convient de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

Pour info, l'aménagement forestier est un document qui prévoit notamment les coupes et les travaux dans la forêt communale.

Dans ce nouveau document (mise à jour), il apparaît le retrait de 00ha 33a 71ca liés à la vente des parcelles par des particuliers et la proposition d'ajout de 2ha 31a 80ca à la forêt communale.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Mme le Maire à signer la restructuration de la consistance foncière de la forêt communale de Molières-sur-Cèze relevant du régime forestier.

**VOTE : POUR À L'UNANIMITE**

---

**Délibération n° 5 :** Marché Prestataire cantine scolaire et tarif cantine.

Rapporteur : Valérie REMOND – Adjointe aux affaires scolaires

A la suite d'une réflexion sur les menus de la cantine scolaire, il a été décidé de relancer un marché concernant le prestataire des repas de la cantine de Molières-sur-Cèze.

Trois devis ont été obtenus (tarif au repas) :

- . Midi Traiteur : 3,80 euros HT
- . Terre et Cuisine : 3,05 euros HT
- . Sud Est Traiteur : 3,34 euros HT

Suite à la commission d'analyse des offres, il est proposé au conseil de retenir :

- . Midi Traiteur pour 3,80 euros HT par repas complet.

A noter que le tarif du repas demandé pour les enfants pour la rentrée 2021 est fixé à 3 euros.

A noter (2) que le CCAS a voté une participation financière afin de participer à l'amélioration des repas.

Concernant la garderie et après débat, il est décidé la gratuité de la garderie du matin; le tarif de 40cts pour la garderie du soir et le maintien de la navette pour le tarif de 30 euros/an.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue de lancer la procédure de mise en place pour un démarrage impératif au 1<sup>er</sup> septembre 2021 ainsi qu'au Conseil de valider les propositions faites au cours de ce débat.

**VOTE : POUR À L'UNANIMITE**

---

Délibération n° 6 : Contrats aidés

Rapporteur : Florence BOUIS - Maire

Les C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Mme le Maire à recourir aux emplois aidés et à lui permettre de signer tous les documents associés à ce type de procédure.

**VOTE : POUR À L'UNANIMITE**

---

Délibération n° 7 : Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Florence BOUIS – Maire

L'Association pour la Sauvegarde du Château de Montalet sollicite une subvention exceptionnelle de 200 euros dans le cadre de l'organisation de la réception de Mr le Sous-Préfet, le 11 juin 2021.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Mme le Maire à verser cette subvention à l'association.

**VOTE : POUR À L'UNANIMITE**

---

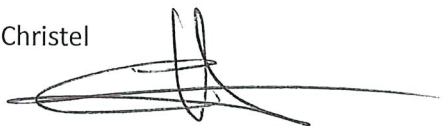
Fin du Conseil Municipal à 20h30.

La secrétaire de séance

Valérie REMOND



BALME Christel



MARCHAND Laëtitia

THOMAS Thierry

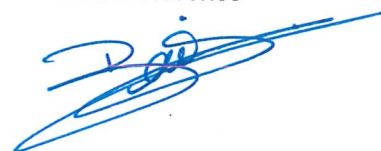


VERCOUTERE Georges



La Maire

BOUIS Florence



BELAZZOUG Abdelmalek,



NAVARRO Odette

VERBRUGGE Dirk



DE CHASTENET Ceclik